

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Jérôme FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Michel ECARNOT
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 12 juillet 2017</i>	

Personnes excusées/absentes :

- ETREPIGNEY : M. Didier PEREZ ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE (excusé) – Donne POUVOIR à M. Jean-Luc HUDRY ;
- FRAISANS : M. Sébastien HENGY (excusé) – Donne POUVOIR à M. Christian GIROD ;
- GENDREY : M. Pierre ROUX (excusé) ;
- LA BARRE : M. Philippe GIMBERT (excusé) ;
- MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN (excusé) ;
- MUTIGNEY : Mme Christine LECOMTE (excusée) ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET (excusé) – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;
- OUR : M. Jean-Claude MOREL (excusé) – Suppléé par Jacques LEFEVRE ;
- RANS : M. Stéphane MONTRELAY ;
- SALANS : Mme Stéphanie DREZET (excusée) ;
- SERMANGE : M. Michel BENESSIANO (excusé) - Donne POUVOIR à M. Jérôme FASSENET ;
- SERRE LES MOULIERES : M. Claude TERON (excusé) ;
- TAXENNE : M. Ludovic DUVERNOIS (excusé) – Suppléé par M. Claude ALLEMAND

Le Conseil Communautaire s'est réuni le MERCREDI 12 JUILLET 2017 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Jérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h39 et a été levée à 21h26.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

A 19h00, le Département du Jura fait une présentation du service Transport à la demande.

Il fait l'appel et déclare que le quorum est atteint.

1. AFFAIRES GENERALES

a. Approbation du procès-verbal du 21 juin 2017 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Eric ECARNOT comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 juin 2017.**

Voté à l'unanimité

b. Désignation des membres des Commissions

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » composée de 21 membres :

Monsieur Gérôme FASSENET, Président

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président

Monsieur	Sébastien	HENGY	FRAISANS
Madame	Josette	PAILLARD	DAMPIERRE
Monsieur	Alexandre	LENOBLE	OFFLANGES
Madame	Nathalie	RUDE	ROMAIN
Monsieur	Régis	CHOPIN	ORCHAMPS
Madame	Monique	VUILLEMIN	MONTMIREY LE CHÂTEAU
Monsieur	Jérôme	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Aurélien	COURTOIS	ROUFFANGE
Monsieur	Jacques	DELVA	LA BRETENIERE
Monsieur	Michel	ECARNOT	BRANS
Monsieur	Christian	MIGNOT	MONTMIREY LA VILLE
Monsieur	Michel	GANET	PAGNEY
Monsieur	Frédéric	BREGAND	ETREPIGNEY
Monsieur	Philippe	SMAGGHE	SALANS
Monsieur	Yves	COINCENOT	SALANS
Monsieur	Philippe	GIMBERT	LA BARRE
Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Monsieur	Christophe	LUSSEAU	EVANS

Commission n° 2 « Enfance Jeunesse » composée de 27 membres :

Monsieur Gérôme FASSENET, Président

Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente

Madame	Myriam	VILLAR	MONTMIREY LE CHÂTEAU
Monsieur	Alain	GOMOT	VITREUX
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Monsieur	Jean-Michel	GRAS	OFFLANGES

Monsieur	Nicolas	JOLY	ORCHAMPS
Monsieur	Jean-Louis	ESPUCHE	DAMMARTIN MARPAIN
Madame	Sylvette	THOUVENIN	MONTEPLAIN
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Madame	Emmanuelle	MATHEY	LA BARRE
Monsieur	Jean-Marc	REGNIER	LA BRETENIERE
Madame	Eliane	GRUET	SERRE LES MOULIERES
Monsieur	Jean-Noël	ARNOULD	COURTEFONTAINE
Monsieur	Christophe	PERRET	PLUMONT
Madame	Sabrina	CHAPUIS	ETREPIGNEY
Madame	Lucie	LALORCEY	SALANS
Madame	Stéphanie	DREZET	SALANS
Monsieur	José	SANCHEZ	SALANS
Madame	Valérie	BIDAL	LOUVATANGE
Monsieur	André	BONNET	EVANS
Madame	Aïcha	HENRY	EVANS
Madame	Sylvie	DENOUEVAUX	EVANS
Madame	Ludivine	MARTINATTO	EVANS
Monsieur	Jean-Luc	HUDRY	EVANS
Madame	Sonia	LOUISET-CABASSY	LOUVATANGE

Commission n° 3 « Technique » composée de 40 membres :

Monsieur Gêrôme FASSET, Président
Monsieur Grêgoire DURANT, Vice-prêsidant
Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-prêsidant
Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-prêsidant
Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-prêsidant
Madame Nathalie RUDE, Vice-prêsidente

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Monsieur	Alain	GOMOT	VITREUX
Monsieur	Sêbastien	HENGY	FRAISANS
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Monsieur	Marc	BARBIER	OFFLANGES
Monsieur	Alexandre	LENOBLE	OFFLANGES
Monsieur	Rêgis	CHOPIN	ORCHAMPS
Monsieur	Nicolas	JOLY	ORCHAMPS
Monsieur	Jean-Louis	ESPUCHE	DAMMARTIN MARPAIN
Monsieur	Pierre	ROUX	GENDREY
Madame	Monique	VUILLEMIN	MONTMIREY LE CHÂTEAU
Monsieur	Jêrôme	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Rêmi	VUILLEMENOT	LOUVATANGE
Monsieur	Philippe	GIMBERT	LA BARRE
Monsieur	Hubert	BACOT	FRAISANS
Monsieur	Olivier	GUILLEMIN	LOUVATANGE
Monsieur	Michel	GANET	PAGNEY
Monsieur	Jean-Noël	ARNOULD	COURTEFONTAINE
Monsieur	Michel	GREMAUX	PLUMONT

Monsieur	Christophe	PERRET	PLUMONT
Monsieur	Gilbert	LAVRY	SALIGNEY
Madame	Danielle	LAVRY	SALIGNEY
Monsieur	Olivier	DEMANDRE	ORCHAMPS
Monsieur	Séundo	ALFONSO	OUR
Madame	Christine	JUPILLE	PLUMONT
Monsieur	Yves	COINCENOT	SALANS
Monsieur	Michel	ROLLAND	SALANS
Monsieur	Alexandre	BOLE	SALANS
Monsieur	Florian	BAILLY MAITRE	SALANS
Monsieur	Christian	CRETIN	THERVAY
Monsieur	Michel	JOLY	TAXENNE
Monsieur	André	BONNET	EVANS
Monsieur	Serge	CORNOUEIL	EVANS

Commission n° 4 « Environnement » composée de 27 membres :

Monsieur Gérôme FASSET, Président

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Madame	Myriam	VILLAR	MONTMIREY LE CHÂTEAU
Monsieur	Alain	GOMOT	VITREUX
Madame	Josette	PAILLARD	DAMPIERRE
Madame	Nathalie	RUDE	ROMAIN
Monsieur	Jérôme	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Ludivine	GERARDIN	OFFLANGES
Monsieur	Christian	DEMESMAY	FRAISANS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Aurélien	COURTOIS	ROUFFANGE
Monsieur	Rémi	VUILLEMENOT	LOUVATANGE
Madame	Christelle	BOBILLIER	LA BARRE
Monsieur	Aurélien	PHILIPPE	PETIT MERCEY
Monsieur	Olivier	GUILLEMIN	LOUVATANGE
Madame	Catherine	VATTE	MONTMIREY LA VILLE
Madame	Marie-Luce	CHENU	ETREPIGNEY
Monsieur	Olivier	DEMANDRE	RANS
Madame	Stéphanie	DREZET	SALANS
Madame	Marie-Françoise	BET GARITAN	SALANS
Monsieur	Antony	BOURCET	DAMMARTIN MARPAIN
Monsieur	Daniel	TAMISIER	DAMMARTIN MARPAIN
Monsieur	Ludovic	DUVERNOIS	TAXENNE
Monsieur	Eric	LUCOT	EVANS
Madame	Sylvie	DENOUEAUX	EVANS
Monsieur	Raymond	BALLOT	VITREUX

Commission n° 5 « Economie » composée de 20 membres :

Monsieur G r me FASSET, Pr sident
Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-pr sident
Monsieur Christophe FERRAND, Vice-pr sident

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Madame	Josette	PAILLARD	DAMPIERRE
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Madame	Nathalie	RUDE	ROMAIN
Monsieur	R�gis	CHOPIN	ORCHAMPS
Madame	Christine	MAUFFREY	FRAISANS
Monsieur	Luc	BEJEAN	MONTEPLAIN
Monsieur	J�r�me	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Christian	GIROD	FRAISANS
Madame	Monique	VUILLEMIN	MONTMIREY LE CH�TEAU
Monsieur	Michel	GANET	PAGNEY
Monsieur	Fr�d�ric	BREGAND	ETREPIGNEY
Madame	Sonia	THEODIERE	SALIGNEY
Monsieur	Thierry	VINCENT	OFFLANGES
Monsieur	Serge	CORNOUEIL	EVANS
Monsieur	Christophe	LUSSEAU	EVANS

Commission n° 6 « Culture » compos e de 23 membres :

Monsieur G r me FASSET, Pr sident
Monsieur Christophe FERRAND, Vice-pr sident
Madame Nathalie RUDE, Vice-pr sidente

Monsieur	Christian	RICHARD	ORCHAMPS
Madame	Jessica	RAMEL	ORCHAMPS
Monsieur	Alexandre	LENOBLE	OFFLANGES
Monsieur	Nicolas	JOLY	ORCHAMPS
Monsieur	Gilles	MALAPERT	MONTMIREY LE CH�TEAU
Monsieur	J�r�me	CORLET	ORCHAMPS
Madame	Ludivine	GERARDIN	OFFLANGES
Madame	Joss	BERNARD	DAMPIERRE
Monsieur	Aur�lien	COURTOIS	ROUFFANGE
Monsieur	Daniel	BOURGEOIS	LA BARRE
Monsieur	Christian	GIROD	FRAISANS
Madame	Isabelle	GUILLOT	LA BRETENIERE
Monsieur	Eric	PERTUS	MONTMIREY LA VILLE
Madame	Catherine	VIATTE	MONTMIREY LA VILLE
Monsieur	Christophe	PERRET	PLUMONT
Monsieur	Philippe	SMAGGHE	SALANS
Madame	St�phanie	DREZET	SALANS
Monsieur	Ludwig	VADAM	EVANS
Madame	Marie	BOITEL	EVANS
Monsieur	Jean-Luc	HUDRY	EVANS

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet pour régularisation administrative*

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;**
- **accepte de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Voté à l'unanimité

- b. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet*

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet à compter du 13 juillet 2017;**
- **accepte de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Voté à l'unanimité

- c. *Créations de 30 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet pour régularisation administrative*

CREATIONS DE 30 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET POUR REGULARISATION ADMINISTRATIVE

Les 30 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à créer sont :

- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (5h49) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (22h65) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (22h50) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (28h81) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (19h88) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (6h29) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (13h63) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (28h49) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (27h86) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (23h43) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (18h23) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (32h44) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (12h98) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (19h84) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (18h34) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (11h76) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (10h26) ;

- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (15h66) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (32h15) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (22h26) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (27h75) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (12h81) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (15h18) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (7h32) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (7h32) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (11h76) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (20h58) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (29h99) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (20h78) ;
- Un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (22h89).

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 30 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter du 13 juillet 2017, relevant de la catégorie C de la filière animation ;**

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience relatifs aux missions proposées.

- **accepte de modifier ainsi le tableau des emplois ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **inscrit au budget les crédits correspondants.**

Voté à l'unanimité

d. Créations de 3 postes dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet pour régularisation administrative

Les 3 postes dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à créer sont :

- un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (24h96),
- un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (28h36),
- un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (27h36),

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 3 postes dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à compter du 13 juillet 2017, relevant de la catégorie C de la filière social ;**

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience relatifs aux missions proposées.

- **accepte de modifier ainsi le tableau des emplois ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **inscrit au budget les crédits correspondants.**

Voté à l'unanimité

- e. *Créations de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet pour régularisation administrative*

Les 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à créer sont :

- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (12h37),
- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (28h01),
- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (32h10),
- un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (32h82).

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à compter du 13 juillet 2017, relevant de la catégorie C de la filière technique ;**

Ces emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience relatifs aux missions proposées.

- **accepte de modifier ainsi le tableau des emplois ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **inscrit au budget les crédits correspondants.**

Voté à l'unanimité

- f. *Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (28h00) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des d'adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (28h00) suite à avancement de grade*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (28h) à compter du 1^{er} juillet 2017 ;**
- **décide de supprimer, en conséquence le poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (28h) à compter du 1^{er} juillet 2017 ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- g. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux à temps complet*

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux à temps complet à compter du 13 juillet 2017, relevant de la catégorie B de la filière animation ;**

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience relatifs aux missions proposées.

- **accepte de modifier ainsi le tableau des emplois ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**

- **inscrit au budget les crédits correspondants.**

Voté à l'unanimité

h. Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non-complet (11h55) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (23h30) – Modification durée hebdomadaire

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (23h30) à compter du 13 juillet 2017 ;**
- **se prononce favorablement sur la suppression, en conséquence, du poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non-complet (11h55) à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Voté à l'unanimité

i. Suppression d'un poste d'infirmière à temps non-complet (21h00) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux à temps non-complet (14h15) – Modification durée hebdomadaire

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux à temps non-complet (14h15) à compter du 13 juillet 2017 ;**
- **se prononce favorablement sur la suppression, en conséquence, du poste d'infirmière à temps non-complet (21h00) à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Voté à l'unanimité

j. Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35h00) – Diminution de la durée hebdomadaire à temps non-complet (32h21)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Voté à l'unanimité

k. Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet (17h00) : diminution de la durée hebdomadaire à temps non-complet (16h61)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Voté à l'unanimité

3. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

- a. *Convention de partenariat avec l'Association « Les Croqueurs de Pommes » : gestion et entretien du Verger Conservatoire à Montmirey-la-Ville*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que les Vergers Conservatoires ont tendance à se développer. Il ajoute que la Communauté de Communes Jura Nord va se rapprocher de la commune de PETIT MERCEY pour son Verger Conservatoire pour mettre également en place une convention de partenariat.

Monsieur Marc BARBIER (OFFLANGES) indique qu'il faut modifier dans la convention « canton de Montmirey-la-Ville » par « canton de Montmirey-le-Château ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la mise en place de cette convention ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre l'Association Les Croqueurs de Pommes et la Communauté de Communes Jura Nord et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Convention de mise à disposition des vélos électriques avec le camping à Ranchot*

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise que sur les 3 devis, la société GRIFFON est le moins cher.

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) précise qu'il aurait aimé être au courant et échangé sur le sujet car sur le territoire de Jura Nord, il y a 3 campings.

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, répond qu'il en a déjà fait part aux communes concernées et il tient à préciser que pour l'instant c'est une expérimentation. Il ajoute également qu'il aimerait connaître le délai de mise en place d'un contrat type DSP ?

Monsieur le Président répond quelques mois. Il informe le Conseil Communautaire que dans le cadre TEPCV, Jura Nord est subventionnée pour l'achat de 6 vélos électriques et 4 véhicules électriques.

Monsieur Alain GOMOT (VITREUX) indique qu'il serait plus judicieux d'aider un camping public qu'un camping privé.

Monsieur Régis CHOPIN (ORCHAMPS) ajoute qu'avec l'approche du déplacement doux, des vélos électriques peuvent être mis à disposition sur la commune d'Orchamps.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) ajoute également qu'il est favorable également à une répartition sur plusieurs campings.

Après débat, il a été décidé de mettre à disposition 4 vélos électriques au camping à Ranchot et 2 vélos électriques à la commune d'Orchamps.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

- c. *Plan Local d'Urbanisme intercommunal : point d'information*

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise qu'il est important que toutes les communes soient représentées lors des réunions. Beaucoup de réunions sont à venir.

Une randonnée PLUi est programmée un samedi matin : le 16/09/17.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

- d. *Requalification du gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans : approbation de l'APD, budget prévisionnel de l'opération et du plan de financement et demandes de subventions (FEDER/DETR 2018/AAP Effilogis Travaux 2017/Fonds chaleur ADEME/CR BFC CADD Dispositif ENR)*

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de mission développement, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le plan de financement est le suivant :

Coût prévisionnel de l'opération (TDC) et plan de financement prévisionnel :			
DEPENSES		RECETTES	
Description	Montant total (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Rénovation/extension du gymnase intercommunal Maurice Grand	1 596 126 €	FEDER	54 491 €
		TEPCV - Fonds Transition Energétique	500 000 €
		DETR 2018	466 815 €
		Conseil Régional F-C / CADD	150 738 €
		Effilogis / études	20 288 €
		CPER Faisa géothermie & solaire	4 200€
		ESB PTZ CDC	5 000 €
		Autofinancement	394 594 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en en avoir délibéré :

- approuve l'APD ainsi que le plan de financement prévisionnel afférent ;
- autorise le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter le CADD et de nouvelles aides financières : FEDER ; DETR 2018; CPER / étude de faisabilité géothermie & solaire et signer tout acte afférent ;
- sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

4. ENVIRONNEMENT

- a. *Approbation du RPQS – Exercice 2016*

Monsieur Dorian DODET, technicien SPANC, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2016.

5. QUESTIONS DIVERSES

Prochains Conseils Communautaires :

- Mercredi 20 septembre 2017 à 19h00
- Mercredi 8 novembre 2017 à 19h00
- Mercredi 20 décembre 2017 à 19h00

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) a été interpellé sur l'aide donnée aux lycéens car les nouveaux élèves n'auront plus d'aide alors que les anciens l'auront ?

Monsieur le Président indique que pour l'instant, c'est en attente du positionnement de la Région.

Monsieur Régis CHOPIN (ORCHAMPS) informe le Conseil Communautaire que la commune est équipée de bâtiment fonctionnant à granulés et va faire partir d'un groupement de commandes avec une association. Il demande si des communes ou la Communauté de Communes seraient intéressées.

Pour information, 1 200 entrées pour le Festival de la Source.

Un Forum des Associations est programmé le samedi 2 septembre 2017.

Le Président lève la séance à 21h26.

Michel ECARNOT,
Commune de BRANS



Le Président,
Gérôme FASSETNET

